En bref

Autor(en): **[s.n.]**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses**

Band (Jahr): **71 (1983)**

Heft [10]

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-276937

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

devenir conseillères nationales (par écrit à l'urne), mais par contre elles ne peuvent élire le conseiller d'Etat lors de la Landsgemeinde. Théoriquement, elles pourraient occuper la fonction de conseillère municipale ou présidente du Conseil municipal. Situation paradoxale s'il en est qui ridiculise quelque peu et le refus des hommes et les cérémonies de la Landsgemeinde.

La Landsgemeinde **d'Appenzell Rhodes intérieures** jouit d'un cérémonial particulier. Elle débute par un service religieux. Le cortège, haut en couleurs, des conseillers suivis des invités, des officiers supérieurs et des dignitaires ecclésiastiques attire une foule considérable de touristes. Qu'est-ce que cela cache en réalité ?

Appenzell Rhodes intérieures n'a que 13 000 habitants. Dans un autre canton, les communes qui auraient un tel nombre d'habitants, auraient droit, en fait, à un Conseil communal. Contrairement à Appenzell Rhodes extérieures, chaque participant peut, lors de la Landsgemeinde de Rhodes intérieures, donner son avis.

En 1969, un citoyen demanda par l'intermédiaire d'une initiative que les femmes reçoivent le suffrage dans les domaines touchant à l'église et à l'école. Quelques jeunes citoyens soutinrent cette proposition qui fut cependant rejetée fermement. On admit cependant une proposition gouvernementale de demander l'avis de la population féminine. Soixante et un pour cent des femmes de Rhodes intérieures y participèrent. Cela aboutit à une proportion de 1 359 non pour 1 093 oui. La Landsgemeinde de 1970 rejeta clairement le projet. Les femmes de Rhodes intérieures eurent cependant rapidement l'occasion d'aller voter. Ce furent les premières à pouvoir élire avec les hommes, et après l'introduction en 1971 du suffrage féminin sur le plan fédéral, leur conseiller national. Le conseiller aux Etats, quant à lui, est élu lors de la Landsgemeinde ; il est, par conséquent, uniquement le représentant des hommes de Rhodes intérieures. Cette nouvelle situation provoqua un nouveau débat sur le sujet en 1972. Cette fois-ci on réussit à convaincre les paroisses et départements scolaires d'introduire le suffrage féminin. Résultat : en 1980, seuls 6 sur 12 des départements scolaires l'avaient introduit, donc exactement la moitié. Les Appenzellois semblent ainsi aimer les demi-mesures.

Dans une prescription de la Landsgemeinde, on peut lire : seule l'épée a valeur de carte de vote. Ce n'est donc pas le manque de place que l'on évoque ici pour s'opposer au droit de vote des femmes, mais bien le fait que ces dernières ne peuvent porter le sabre. Cette logique masculine manque cependant de conviction si l'on connaît quelque peu son histoire. L'ex conseiller national et Landammann Raymond Broger, décédé depuis, disait à ce sujet : « Ce point est tout à fait secondaire, ce n'est qu'au siècle passé que l'on introduisit l'épée... ».

Lors de la guerre franco-germanique de 1871, l'armée de Bourbaki eut à rendre ses armes. C'est alors que le gouvernement d'Appenzell acheta quelques wagons remplis d'épées et les vendit aux hommes du canton. Broger dit également : « Il ne s'agit donc pas d'une tradition vieille de plusieurs siècles. Pour les femmes, ce problème d'épée ne devrait poser aucun problème. Si elles doivent avoir une carte de légitimité, elles n'ont qu'à utiliser la carte de vote fédérale ».

En 1973, le suffrage féminin fut à nouveau rejeté par 2/3 des voix. Ce n'est que 9 ans plus tard, en 1982, que cette question figura à nouveau à l'ordre du jour. La télévision était présente lorsque les hommes de Rhodes intérieures levèrent leurs mains en signe de non. Leur expression renfrognée fut à la limite du ridicule.

En bref

Les femmes démocrates-chrétiennes suisses...

... se sont réunies à Zurich, le 20 août, première journée des femmes PDC. Elles ont tiré un bilan plutôt négatif des dix années de droits politiques féminins : les femmes votent environ 10 à 12 % moins que les hommes, leur engagement politique ayant régressé à la fin des années septante, après l'élan qui a suivi l'obtention du droit de vote des femmes.

La ville de Zurich...

... fait un pas en faveur de l'égalité des droits : un projet de loi propose la possibilité pour les hommes de prendre une retraite anticipée dès l'âge de soixante-deux ans, ainsi que le droit à une rente de veuf. A croire que s'il n'y avait pas les hommes, l'égalité ne ferait aucun progrès...

Assurance-maternité

Rappelons que dans sa session de mars, le Conseil national a débattu de l'initiative « Pour une protection efficace de la maternité », qu'il a décidé de soumettre au peuple sans contre-projet. C'est maintenant une commission du Conseil des Etats qui, en août, a traité de la question, en décidant qu'il fallait également en recommander le rejet.

Horaire continu

La ville de Zurich est à juste titre citée en exemple par les Lausannoises en matière de centres d'accueil (cf p. 22 et 23). On peut signaler néanmoins que tout n'est pas acquis dans le canton pour les mères (et les pères) qui travaillent.

La commune de Zollikon a refusé en votation populaire un crédit qui aurait permis à une association privée d'introduire un horaire d'école continu pour les parents qui le souhaitent. L'opposition s'est manifestée sur deux fronts : du côté des enseignants qui craignent la fatigue pour les enfants, et du côté des parents qui estiment nécessaire que les enfants retrouvent à midi la présence rassurante de leur mère.

Un essai d'horaire continu est en cours depuis 1980 dans l'une des écoles de Zurich-ville. Une enquête faite auprès des parents a donné un résultat très positif. Mais les frais sont élevés : une fois déduites les contributions des parents, le coût est pour la ville de Fr. 6450.— par an et par enfant, car il faut engager du personnel supplémentaire. Néanmoins, l'exécutif et la commission scolaire désirent poursuivre l'expérience jusqu'en 1988 si le législatif accorde les crédits nécessaires. — *(pbs)*

Madame **Clara Nef,** ancienne présidente de l'Alliance des Sociétés Féminines suisses, est décédée en août à Herisau, à l'âge de 99 ans. Elle avait été présidente de l'ASF de 1935 à 1944 et s'était particulièrement consacrée à l'aide aux chômeurs pendant les années de crise.

Votre banque avec toute la gamme des services bancaires

CREDIT SUISSE
CS

CS Siège, place Bel-Air 2 (022) 22 21 11

CS Balexert, Centre Commercial	96 01 55	**CS Grand Casino,** quai du Mont-Blanc 19	32 69 40
CS Carouge, rue de Veyrier 16	43 54 10	**CS Lévrier,** rue Lévrier 9	31 30 54
CS Champel, avenue de Champel 8c	47 67 37	**CS Praille-Acacias,** route des Acacias 80	42 45 50
CS Charmilles, rue de Lyon 81	44 63 30	**CS Thônex,** rue de Genève 91	48 64 64
CS Eaux-Vives, rue Versonnex 11	36 53 80	**CS Vésenaz,** ch. du Vieux-Vésenaz 32	52 20 93